

**Pôle jeunesse**  
**Dispositif « argent de poche » 2026**

**Les finalités du projet :**

- Organiser des loisirs éducatifs et citoyens pour les 14-18 ans ;
- Améliorer l'image des jeunes sur le territoire en valorisant l'action des jeunes dans les chantiers auprès des communes et des habitants ;
- Améliorer l'environnement immédiat et la vie quotidienne des jeunes ;
- Découvrir les structures municipales, nouer des relations avec les agents territoriaux et s'insérer dans la vie locale ;
- Découvrir des métiers...

**Qu'est-ce que le dispositif Argent de poche ?**

C'est la possibilité d'accéder à une activité ponctuelle et de proximité participant à l'amélioration de leur cadre de vie, à l'occasion des congés scolaires et de recevoir en contrepartie une indemnisation (dans la limite de 15€ par jeune et par mission).

**Qui peut y participer ?**

Les jeunes qui ont 14 ans mais pas encore 18 ans.

**C'est pour quand et pour combien de temps ?**

Le dispositif comprendra des chantiers d'une durée de 3h pendant les vacances scolaires et répartis entre les différents participants.

**Quel sera le salaire ?**

Le jeune sera rémunéré au maximum 15€ par demi-journée avec un maximum de 10 chantiers.

**Qui encadrera le jeune ?**

Les jeunes seront accompagnés d'un tuteur, un employé communal les encadrera pendant toute la durée de leur activité.

**Quelles sont les formalités à remplir ?**

Une charte d'engagement et un contrat précisant le règlement de ce dispositif sera signé entre la mairie d'une part et le jeune et ses représentants légaux d'autre part, ainsi qu'une autorisation parentale.

**Comment se procurer le dossier d'inscription ?**

Les dossiers d'inscriptions sont disponibles à la mairie et sur le site radenac.bzh. Pour tous renseignements, contacter la mairie au 02.97.22.43.19 ou par mail à [mairie@radenac.bzh](mailto:mairie@radenac.bzh)

**Autorisation parentale 2026**

Madame, Monsieur : .....

En qualité de tuteur légal, déclare, après avoir pris connaissance des points suivants ainsi que du contrat auquel ma fille/mon fils.....s'engage :

- La commune de Radenac ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participants à l'opération « argent de poche ». En aucun cas la bourse versée pour la participation à l'activité « argent de poche » ne pourra avoir équivalence de salaire.
- Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.
- La commune de Radenac s'engage à souscrire auprès d'une compagnie notoirement solvable un contrat d'assurance « responsabilité civile » lié à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des chantiers. Tous les participants sont tiers, les uns par rapport aux autres.

Madame, Monsieur : ..... autorise mon enfant :

NOM : .....

Prénom : .....

Domicilé(e).....

.....  
À participer à l'opération « Argent de poche ».

Dans le cadre des chantiers « argent de poche » des photos ou des reportages peuvent être réalisés avec vos enfants, ces supports sont susceptibles d'être utilisés pour faire connaître les chantiers effectués sur la commune et non à des fins commerciales.

- Autorise les prises de vue de mon enfant
- Refuse les prises de vue de mon enfant.

Fait à..... Le ...../...../.....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »